

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2021 à l'unanimité.

1) *Convention marché hebdomadaire*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création d'un marché les jeudis, de 16h00 à 20h00, place du 8 mai 1945, sur le parvis de la salle polyvalente ainsi que le tarif de 0.40 € au mètre linéaire.

La vente des produits suivants : tous types de fleurs, de plantes, boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie ne sera pas autorisée sur le marché. Par ailleurs, les produits mis en vente devront être des produits locaux (rayon de 100 km) à l'exception des produits non disponibles dans ce rayon.

2) *Demande de subvention PENAP – zone humide*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le dépôt d'une demande de subvention auprès de la métropole dans le cadre de l'aménagement de parcelles communales pour permettre un usage agricole, notamment l'implantation de bovins sur la zone humide.

Le montant des dépenses s'élève à 27 585.08 € et la subvention attendue à 11 034.03 €.

3) *Tarifs services municipaux :*

a. *Restaurant scolaire*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs des repas du restaurant scolaire et l'ajout d'une 6<sup>ème</sup> tranche.

Quotient Familial	Tarif CCAS	0 à 800	801 à 1100	1101 à 1400	1401 à 1700	1701 à 2000	>à 2000
<b>PRIX DU REPAS</b>	<b>1.80 €</b>	<b>3.89€</b>	<b>4.73€</b>	<b>5.17€</b>	<b>5.61€</b>	<b>5.94€</b>	<b>6.55€</b>

b. *Etudes – périscolaire mercredi*

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs des études et de la garderie du mercredi matin, et l'ajout d'une 6<sup>ème</sup> tranche.

Quotient Familial	0 à 800	801 à 1100	1101 à 1400	1401 à 1700	1701 à 2000	>à 2000
<b>Tarif horaire</b>	<b>0.63€</b>	<b>0.99€</b>	<b>1.32€</b>	<b>1.56€</b>	<b>2.00€</b>	<b>2.50€</b>
<b>ETUDES</b>						
Récré (tarif 16h30-17h00)	0.32€	0.50€	0.66€	0.78€	1.00€	1.25€
Etudes (tarif 16h30-18h00)	0.95€	1.49€	1.98€	2.34€	3.00€	3.75€
<b>ALSH PERISCOLAIRE MERCREDI</b>						
Périscolaire mercredi 07h30 à 08h30 (forfait 1h00)	0.63€	0.99€	1.32€	1.56€	2.00€	2.50€
Périscolaire mercredi 08h30 à 11h30 (tarif 3h00)	1.89€	2.97€	3,96€	4.68€	6.00€	7.50€

**Résidents hors commune de Fontaines Saint-Martin : majoration du tarif de + 15%**

4) *SYTRAL – consultation publique*

Le SYTRAL va lancer une consultation publique à l'automne concernant le métro, 4 lignes sont concernées :

- a. Extension de la ligne A Vaulx en Velin/ la Soie à Meyzieu
- b. Extension de la ligne B Villeurbanne/Charpennes à Rillieux
- c. Extension de la ligne D Lyon/Vaise à Lyon 9/La Duchère
- d. Nouvelle ligne E Tassin la demi-lune / Centre ou Alaï à Bellecour ou Part Dieu

5) *Centre de Gestion – convention dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes*

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a créé un nouvel article, qui prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail). Cette mission peut être externalisée par le biais d'une convention avec le centre de gestion

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion au dispositif du CDG69 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

6) *Questions diverses*

- a- GRDF : changement des détenteurs sur la commune pour les habitants bénéficiant des nouveaux compteurs
- b- PEDIBUS : 2 lignes de pédibus devraient être créées. Il s'agit de faire des trajets piétons pour les enfants qui se rendent à l'école avec des parents bénévoles qui assurent l'accompagnement
- c- Villes et villages fleuries : le comité visite la commune le 9 juillet à 14h00,
- d- Manifestations prévues
  - 02/07 - 18h00 remise des prix au cm2 puis boum
  - 03/07 - kermesse de l'école le matin et repas du sou des écoles le soir
  - 07/07 - cinéma plein air sur le stade de la Sarra à 21h30 film l'appel de la forêt.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est consultable en Mairie aux heures d'ouverture. Vu par Nous, Le Maire de la commune de Fontaines Saint-Martin, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,  
Virginie POULAIN

